

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 289

1^{er} avril 2005

SOMMAIRE

Abelard Holding S.A., Luxembourg	13862	Enerfin S.A., Luxembourg	13855
Activest Lux GlobalSelect	13832	Ernst & Young - Lombard International Pension Scheme, Sepcav, Senningerberg	13859
ADD+ Funds, Sicav, Luxembourg	13864	Esplanada Holdings S.A., Luxembourg	13846
Almeris Finance S.A., Luxembourg	13869	Fimiproperties S.A.H., Luxembourg	13848
Anzio S.A.H., Luxembourg	13861	Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	13850
Aunid S.A.H., Luxembourg	13855	FTC Alternative Investments Trust, Sicav, Lu- xembourg	13852
Balzac, Sicav, Luxembourg	13854	(La) Gardia S.A.H., Luxembourg	13847
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav, Luxembourg	13866	Gestoria S.A.H., Luxembourg	13861
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav, Luxembourg	13868	Ginge-Kerr Luxembourg S.A., Howald	13871
BPV International Capital Fund, Sicav, Luxem- bourg	13870	Global Financial Investments S.A., Luxembourg	13845
BPV International Capital Fund, Sicav, Luxem- bourg	13871	HM Funds, Sicav, Luxembourg	13853
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxem- bourg	13867	Ideal Invest Sicav, Luxembourg	13863
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxem- bourg	13872	Imcobel S.A., Luxembourg	13865
C-Quadrat Pro Funds, Sicav, Luxembourg	13861	INVIMOB Investissements Immobiliers S.A., Lu- xembourg	13851
C.F. Marazzi S.A., Luxembourg	13851	Indian Investment S.A.H., Luxembourg	13857
C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Luxembourg	13827	Institut Alparis S.A., Luxembourg	13831
Central Commercial S.A., Luxembourg	13870	International Hotel Development Company S.A.H., Luxembourg	13853
Chambertan S.A., Luxembourg	13865	Investdeutschland S.A.H., Strassen	13857
Citadel Frontier, S.à r.l., Munsbach	13828	IV Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	13848
Citadel Frontier, S.à r.l., Munsbach	13830	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	13859
Ciyow International, S.à r.l., Contern	13832	Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxemburg	13846
Clariden Sicav, Luxembourg	13854	Kalistee S.A., Luxembourg	13869
Cocteau S.A.H., Luxembourg	13859	Karvina Finance Holding S.A., Luxembourg	13855
Coliseum, S.à r.l., Luxembourg	13840	Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg	13852
Comafi S.A., Luxembourg	13864	Kneipp International S.A., Luxembourg	13852
Composite S.A., Luxembourg	13860	Ladyfox S.A., Luxembourg	13849
Cordon S.A., Luxembourg	13843	Linos Investments Holding S.A., Luxembourg	13867
DekaStruktur:	13833	LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg	13845
DekaStruktur: 2	13832	Lux-Top 50 Sicav, Luxembourg	13860
DekaStruktur: 3	13832	Luxbond Sicav, Luxembourg	13865
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	13849	Luxembourg Aircraft Repair S.A., Luxembourg	13826
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	13849	Luxembourg Aircraft Repair S.A., Luxembourg	13826
Emprou, S.à r.l., Fentange	13843	M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg	13863
		M.T.H. Finances S.A.H., Luxembourg	13850
		M.T.T. S.A., Luxembourg	13857
		Marigny Development S.A., Luxembourg	13865

Mastar Invest S.A., Luxembourg	13856	Robeco Alternative Investment Strategies, Sicav, Luxembourg	13851
Meter Holding Corporation S.A., Luxembourg	13844	Rocs Holding S.A., Luxembourg	13868
(Le) Monceau, S.à r.l., Luxembourg	13827	Roisol Holding S.A., Luxembourg	13858
Montreuil Strategies S.A., Luxembourg	13866	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	13858
Neuilly Investissement S.A., Luxembourg	13871	Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg	13847
New Millennium, Sicav	13854	Sella Sicav Lux, Luxembourg	13855
Ninine Holding S.A., Luxembourg	13826	Serplus, S.à r.l., Dalheim	13842
Opera Finance S.A., Luxembourg	13869	Smart Venture Holding S.A., Luxembourg	13863
Paser Participations Holding S.A., Luxembourg	13858	Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg	13853
PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg	13862	T.M.H. Web Invest S.A., Luxembourg	13848
PEH Sicav, Luxembourg	13864	Teresa S.A.H., Luxembourg	13862
Plasma Metal S.A., Luxembourg	13845	Thalysys Holding S.A., Luxembourg	13857
Polytec S.A., Luxembourg	13846	Torem S.A., Luxembourg	13847
Promotion Immobilière Internationale S.A.H., Luxembourg	13858	Vauban Strategies S.A., Luxembourg	13869
Quotapart Holding S.A., Luxembourg	13845	(The) «B» Partners S.A.H., Luxembourg	13856
Reckitt Benckiser Investments S.N.C., Luxembourg	13833		

NINIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105676.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 58.878.

Die Gesellschaft wurde am 7. April 1997 gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg) Nummer 393 vom 22. Juli 1997.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg den 11. Januar 2005, Ref. LSO-BA02593, wurde am 12. Januar 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Januar 2005.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A.

Ein Bevollmächtigter

Unterschrift

(003994.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 58.878.

Die Gesellschaft wurde am 7. April 1997 gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg) Nummer 393 vom 22. Juli 1997.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg den 11. Januar 2005, Ref. LSO-BA02596, wurde am 12. Januar 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Januar 2005.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A.

Ein Bevollmächtigter

Unterschrift

(003997.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

LE MONCEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 46.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour LE MONCEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(000977.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

C.F.E., CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.680.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre à Luxembourg, au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A. en abrégé C.F.E., avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 82.680,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page numéro 58.951.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page numéro 30607.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Amato, Administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Giancarlo Plebani, employé de banque, demeurant à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claire Giavon et Monsieur Roberto Rampino, employés de banque, demeurant tous deux à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II: Qu'il résulte de la susdite liste de présence que toutes les 1.300.000 actions représentatives du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

III: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9 par l'ajouture après l'avant dernier paragraphe d'un nouveau paragraphe. L'article 9 apparaîtra dorénavant comme suit:

«**Art. 9.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un Vice-Président. Il désigne également un Secrétaire qui ne doit pas être nécessairement membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, ou à leur défaut de l'Administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation. Quand tous les Administrateurs sont présents, le Conseil d'Administration peut se réunir même sans convocation préalable.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est personnellement présente.

L'Administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil, et voter à ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les réunions des conseils d'administrations peuvent se tenir également par la voie de moyens techniques permettant l'identification des personnes participant à la réunion ainsi que la participation au délibéré de la réunion de ces personnes tels que par exemple la vidéo conférence, la conférence téléphonique organisée à partir de Luxembourg. Les administrateurs participant ainsi à la réunion sont considérés comme présents et figureront comme tels sur le procès-verbal de la réunion avec indication du procédé technique suivant lequel ils assistaient à la réunion.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

2. Divers.

IV: Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire après l'avant dernier paragraphe de l'article 9, de sorte que dorénavant l'article 9 aura la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 9.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un Vice-Président. Il désigne également un Secrétaire qui ne doit pas être nécessairement membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, ou à leur défaut de l'Administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation. Quand tous les Administrateurs sont présents, le Conseil d'Administration peut se réunir même sans convocation préalable.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est personnellement présente.

L'Administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil, et voter à ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les réunions des conseils d'administrations peuvent se tenir également par la voie de moyens techniques permettant l'identification des personnes participant à la réunion ainsi que la participation au délibéré de la réunion de ces personnes tels que par exemple la vidéo conférence, la conférence téléphonique organisée à partir de Luxembourg. Les administrateurs participant ainsi à la réunion sont considérés comme présents et figureront comme tels sur le procès-verbal de la réunion avec indication du procédé technique suivant lequel ils assistaient à la réunion.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte avec les autres actionnaires tels que représentés.

Signé: M. Amato, G. Plebani, C. Giavon, R. Rampino, J. Delvaux, M. Bocchio.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Delvaux.

(005720.2/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

CITADEL FRONTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 2,000,000.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.349.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 22nd, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CITADEL FRONTIER S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.349, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 1151 of December 12, 2001, and whose bylaws have been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary dated September 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1590 of November 6, 2002 and dated October 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1739 of December 5, 2002.

II. The Company's share capital is set at two million of US Dollars (USD 2,000,000) divided into eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of twenty five US Dollars (USD 25) each, all fully paid-up and subscribed.

III. The sole shareholder resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the company into liquidation.

IV. The sole shareholder resolved to appoint as liquidator Mr Dushy Selvaratnam, residing at 2, George Yard, 10th Floor London EC3V 9DH, United Kingdom.

V. The sole shareholder resolved to fix the liquidator's powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

- The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

- He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., ayant son siège social au c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL FRONTIER S.à r.l, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.349, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 16 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1151 du 12 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par deux actes du notaire instrumentaire du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1590 du 6 novembre 2002 et du 25 octobre 2002 publié au Mémorial, Recueil C n° 1739 du 5 décembre 2002.

II. Le capital social de cette Société est fixé à deux millions Dollars US (USD 2.000.000) représenté par quatre vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25) chacune.

III. L'associée unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

IV. L'associée unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Dushy Selvaratnam, demeurant au 2, George Yard, 10th Floor London EC3V 9DH, Royaume Uni.

V. L'associée unique décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

J. Elvinger.

(023032.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

CITADEL FRONTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 2,000,000.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.349.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg

There appeared:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

by virtue of a proxy established in Grand Cayman, on December 30th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CITADEL FRONTIER S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.349, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 1151 of December 12, 2001, and whose bylaws have been amended pursuant to three deeds of the undersigned notary dated September 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1590 of November 6, 2002 and dated October 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1739 of December 5, 2002.

The Company has been put into liquidation on December 23, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary.

II. The Company's share capital is set at two million of US Dollars (USD 2,000,000) divided into eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of twenty-five US Dollars (USD 25) each, all fully paid-up and subscribed.

III. The sole shareholder hears the report of the auditor to the liquidation («commissaire à la liquidation») on the documents of the liquidation and the work performed by the liquidator and resolved to approve this report, a copy being attached to the present meeting.

IV. Adopting the conclusion of the report of the auditor to the liquidation, the sole shareholder resolved to grant full and complete discharge without any reserve nor restriction to the following for the execution of their mandates:

- Mr Dushy Selvaratnam, residing at 2, George Yard, 10th Floor London EC3V 9DH, United Kingdom, appointed liquidator of the company on December 23, 2004;

- ERNST&YOUNG S.A. with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg appointed on December 24th, 2004 as auditor to the liquidation;

- Mr Adam C. Cooper, residing at 131 S. Dearborn Street, Chicago 60603, Illinois, United States of America, as manager;

- Mr Gerald A. Beeson, residing at 131 S. Dearborn Street, Chicago 60603, Illinois, United States of America, as manager;

- Mr Dushy Selvaratnam, residing at 10th Floor, 2 George Yard, London EC3V 9DH, United Kingdom, as manager;

- Mr Austin J. O'Connor, residing at 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg, as manager.

V. The sole shareholder resolved to close the liquidation and declares that CITADEL FRONTIER S.à r.l. has ceased to exist.

VI. The sole shareholder resolved that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years after the Company's liquidation, at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., ayant son siège social au c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman le 31 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL FRONTIER S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.349, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 16 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1151 du 12 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par trois actes du notaire instrumentaire du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1590 du 6 novembre 2002, du 25 octobre 2002 publié au Mémorial, Recueil C n° 1739 du 5 décembre 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2004.

II. Le capital social de cette Société est fixé à deux millions Dollars US (USD 2.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25) chacune.

III. L'associée unique prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation sur les documents de liquidation et le travail effectué par le liquidateur et décide d'approuver ce rapport dont une copie restera annexée au présent acte.

IV. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique décide de donner décharge pleine et entière sans aucune réserve, aux personnes suivantes, pour l'exercice de leur mandat

- Monsieur Dushy Selvaratnam, demeurant au 2, George Yard, 10th Floor London EC3V 9DH, Grande Bretagne, nommé liquidateur de la société le 23 décembre;

- ERNST&YOUNG S.A. ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg nommé commissaire à la liquidation le 24 décembre 2004;

- Monsieur Adam C. Cooper, demeurant au 131 S. Dearborn Street, Chicago 60603, Illinois, USA, comme gérant;

- Monsieur Gerald A. Beeson, demeurant au 131 S. Dearborn Street, Chicago 60603, Illinois, USA, comme gérant;

- Monsieur Dushy Selvaratnam, demeurant au 10th Floor, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH, Grande Bretagne, comme gérant;

- Monsieur Austin J. O'Connor, demeurant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant.

V. L'associée unique décide de clôturer la liquidation et déclare que CITADEL FRONTIER S.à r.l. a cessé d'exercer ces activités.

VI. L'associée unique décide que les livres comptables et documents de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans après la liquidation de la Société, au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(023033.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

INSTITUT ALPARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 94.096.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 29 décembre 2004, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «Révocation de Madame France Alexandre, née à Offranville le 19 juillet 1958, demeurant F-92420 Vaucresson, 7, rue Le Nôtre, de son poste de premier administrateur et administrateur délégué;

2. Nomination y consécutive de Monsieur André-Pierre Alexandre, né à Offranville le 4 avril 1968, demeurant F-75006, 53, rue Bonaparte en qualité de nouvel premier administrateur et administrateur-délégué.

A ce titre Monsieur André-Pierre Alexandre, prédit, aura tous pouvoirs pour engager valablement la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature et ce notamment auprès de tous organismes y compris bancaires.»

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour extrait conforme

A.-P. Alexandre / J. Alexandre / N. Brahimi

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003736.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

ACTIVEST LUX GlobalSelect, Fonds Commun de Placement.

Der Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST LUX GlobalSelect, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BB05410, wurde am 24. Februar 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(017762.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DekaStruktur: 3, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., H.R. Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen «DekaStruktur: 3», der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds am 4. März 2005 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde unter der Referenznummer LSO-BC03283 vom 15. März 2005 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023185.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

DekaStruktur: 2, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., H.R. Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen «DekaStruktur: 2», der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds am 4. März 2005 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde unter der Referenznummer LSO-BC03281 vom 15. März 2005 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023182.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CIYOW INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan.

R. C. Luxembourg B 81.045.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(003746.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

DekaStruktur:, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., H.R. Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen «DekaStruktur:», der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds am 4. März 2005 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde unter der Referenznummer LSO-BC03278 vom 15. März 2005 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023179.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 105.083.

STATUTES

In the year two thousand four, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.232,

here represented by Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

by virtue of a proxy given under private seal on 10 December 2004

2) RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.233,

here represented by Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

by virtue of a proxy given under private seal on 10 December 2004

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a «société en nom collectif»:

Form - Name - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. Form. RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.232, and RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.233, (each a «Partner» and collectively the «Partners») hereby agree to form a société en nom collectif (the «Partnership») which shall be governed by the present Partnership Agreement and by current Luxembourg laws, especially the amended laws of August 10th, 1915 (the «Law») and articles 1832 to 1873 of the Civil Code, where applicable.

Art. 2. Name of the Partnership. The name of the Partnership is RECKITT BENCKISER INVESTMENTS SNC.

Art. 3. Object of the Partnership. The purpose of the Partners in forming the Partnership is to carry on business together with a view to making a profit. The business of the Partnership could involve the taking of participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire, through participations, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way, any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any entity in which the Partnership has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow in any form whatsoever and be granted any assistance, loans, advances or guarantees. The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières (Holding Companies) dated 31 July 1929.

Art. 4. Registered office. The Partnership has its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. The registered office of the Partnership shall be in the Grand Duchy of Luxembourg and may be transferred to any other place within that territory by means of a unanimous resolution of the Partners.

The Partnership may have offices and branches (whether or not permanent establishment), in Luxembourg only.

Art. 5. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Capital - Partnership interest

Art. 6. Partnership Capital. The capital of the Partnership («Partnership Capital») is set at EUR 2,306,062,150.- (two billion three hundred six million sixty-two thousand one hundred and fifty Euro) represented by two Partnership interests with a value of EUR 1,153,031,075.- (one billion one hundred fifty-three million thirty-one thousand and seventy-five Euro) each.

The Partnership Capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partners.

Art. 7. Indivisibility of Partnership interests. The Partnership interests are indivisible vis-à-vis the Partnership that recognises only one holder per Partnership interest. In case a Partnership interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

Art. 8. Transfer of Partnership interests. A Partnership interest is indivisible and not transferable.

Management

Art. 9. Management of the Partnership. The Partnership is managed by the Partners such that all of the Partners are managers (gérants) of the Partnership for the purposes of the law. Decisions of the managers shall be taken in a board meeting in the same conditions as provided for in the provisions of articles eleven to fourteen below.

Art. 10. Signatory Powers. Towards third parties, the Partnership is in all circumstances represented and validly bound either by the signature of any manager, or by the sole signature of any delegate of the managers acting within the limits of their powers.

Where the Partnership is so represented and bound, that manager or delegate of the managers shall be acting in their capacity as agent of the Partnership and of the other Partners as managers.

The managers may from time to time sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Partners of the Partnership.

The managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of their agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Partnership meetings

Art. 11. Partnership meetings. When convened, Partnership meetings shall be held in the city of Luxembourg according to the proceeding described under article twelve, at time specified in the notice of the meeting.

Resolutions of Partnership meetings can be taken in writing.

In such a case, each Partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Each Partner shall vote in writing.

Art. 12. Proceeding - Vote. Partnership meetings are convened by either one of the Partners.

Written notices convening a Partnership meeting and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each Partner at least 8 days before the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all Partners are present or represented at the Partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the Partnership meeting may be held without prior notice.

Any Partner may act at any Partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be Partner to act in his name and on his behalf.

Each Partner may participate in Partnership meetings.

Each Partner has one vote notwithstanding the portion of capital held.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions at the Partnership meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the Partners, all present or represented.

Art. 14. Minutes. The deliberations of the Partnership meetings shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Partners. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one of the Partners.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 15. Financial year. The financial year of the Partnership begins on 1 December and ends on 30 November.

Art. 16. Financial statements. Each year within six (6) months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet - that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be drawn up and submitted to the Partnership meeting.

The accounts will be sent within these six (6) months to the Partners.

A Partnership meeting will be held within twenty-eight (28) days of the accounts being sent to the Partners, in order to consider and approve the accounts.

Art. 17. Inspection of documents. Each Partner may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Profits

Art. 18. Appropriation of profits. The profits of the Partnership belong to the Partners.

The Partners shall each be entitled to the profits of the Partnership proportionally to the Partnership interest they hold.

Upon approval of the accounts for a year, (i) the profits of that year will be automatically distributed to the Partners unless different instructions are notified to the Partnership in writing by the Partners prior to the Partnership meeting approving the accounts, and (ii) the losses of that year will be automatically carried forward.

The Partners may unanimously decide to appropriate the Partnership profits by way of interim distribution before the end of the financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Partners and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Liability of the partners

Art. 19. Subject to article 152 of the Law, the Partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Notwithstanding the foregoing paragraph, between themselves, the Partners shall each bear liability for the losses incurred by the Partnership proportionally to the Partnership interest they hold.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution, liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or revocation as manager or the suspension of civil rights of any Partner will cause the dissolution of the Partnership. In such event, the other Partner shall administer the liquidation.

In any other case, the Partnership meeting must agree on the dissolution of the Partnership as well as the terms thereof.

The liquidation proceeds will be attributed to the Partners proportionally to the Partnership interests they hold.

Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law and articles 1832 to 1873 of the Civil Code, where applicable for all matters for which no specific provision is made in this Partnership Agreement.

Subscription - Payment

Pursuant to article six:

- RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.232, shall hereby acquire 1 (one) Partnership interest: and has contributed at the present date to the Partnership Capital all its assets and liabilities for an aggregate amount of EUR 1,153,031.075.- (one billion one hundred fifty-three million thirty-one thousand and seventy-five Euro) as follows:

1.- 12,5 (twelve and half) preference shares with a par value of EUR 100.- each, of RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, and a subscribed capital set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), that is to say 10% (ten per cent) of its whole issued shares together with the dividend accrued to date, this contribution being evaluated at EUR 125,197.- (one hundred twenty-five thousand one hundred and ninety-seven Euro).

2.- 37,005 (thirty-seven thousand and five) shares with a par value of GBP

1.- each, of HOWARD LLOYD & COMPANY, LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, and a subscribed capital set at GBP 74,010.- (seventy-four thousand and ten GBP), that is to say 50% (fifty per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at EUR 52,906.- (fifty-two thousand nine hundred and six Euro).

3.- a loan note receivable from SUFFOLK CHEMICAL COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 1,151,500.000.- (one billion one hundred fifty-one million and five hundred thousand Euro).

4.- a cash amount of EUR 1,532,800.- (one million five hundred and thirty-two thousand eight hundred Euro).

5.- a receivable from RECKITT & COLMAN (UK) Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 35.- (thirty-five Euro).

6.- a liability payable to RECKITT BENCKISER HOLDINGS (OVERSEAS) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 125,233.- (one hundred and twenty-five thousand two hundred and thirty-three Euro).

7.- a liability payable to RECKITT BENCKISER HEALTHCARE (UK) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 53,005.- (fifty-three thousand and five Euro).

8.- a liability payable to the Notary Public for fees and capital tax estimated at EUR 1,625.- (one thousand six hundred and twenty-five Euro).

- RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.233 shall hereby acquire 1 (one) Partnership interest and has contributed at the present date to the Partnership Capital all its assets and liabilities for an

aggregate amount of EUR 1,153,031,075.- (one billion one hundred fifty-three million thirty-one thousand and seventy-five Euro) as follows:

1.- 12,5 (twelve and half) preference shares with a par value of EUR 100.- each, of RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, and a subscribed capital set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), that is to say 10% (ten per cent) of its whole issued shares together with the dividend accrued to date, this contribution being evaluated at EUR 125,197.- (one hundred twenty-five thousand one hundred and ninety-seven Euro).

2.- 37,005 (thirty seven thousand and five) shares with a par value of GBP

1.- each, of HOWARD LLOYD & COMPANY, LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, and a subscribed capital set at GBP 74,010.- (seventy-four thousand and ten GBP), that is to say 50% (fifty per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at EUR 52,906.- (fifty-two thousand nine hundred and six Euro).

3.- a loan note receivable from SUFFOLK CHEMICAL COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 1,151,500.000.- (one billion one hundred fifty-one million and five hundred thousand Euro).

4.- a cash amount of EUR 1,532,800.- (one million five hundred and thirty-two thousand eight hundred Euro).

5.- a receivable from RECKITT & COLMAN (UK) Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 35.- (thirty-five Euro).

6.- a liability payable to RECKITT BENCKISER HOLDINGS (OVERSEAS) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 125,233.- (one hundred and twenty-five thousand two hundred and thirty-three Euro).

7.- a liability payable to RECKITT BENCKISER HEALTHCARE (UK) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, this contribution being evaluated at EUR 53,005.- (fifty-three thousand and five Euro).

8.- a liability payable to the Notary Public for fees and capital tax estimated at EUR 1,625.- (one thousand six hundred and twenty-five Euro).

Therefore, RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.232, and RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with corporate seat at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, company number B 104.233, declare and acknowledge that their Partnership interests are fully paid up at the present date through respectively a contribution of all their assets and liabilities.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the matter concerns the incorporation of a Luxembourg Partnership by contributions in kind of all the assets and liabilities of two companies incorporated in the European Union, whose the whole contributions have been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted, to RECKITT BENCKISER INVESTMENTS SNC, the Company expressly requests for the contributions described above made by RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l. and by RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l. the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 November 2005.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.232, représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoay, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé du 10 décembre 2004.

2. RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.233, représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoay, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé du 10 décembre 2004

Lesdites procurations, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès qualités, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer:

Il est formé par les présentes une société en nom collectif, régie par les présents statuts, par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les articles 1832 à 1873 du Code Civil.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme. RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.232, et RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.233 (dénommées ci-après «l'associé» et collectivement «les associés») décident de former par les présentes une société en nom collectif, régie par les présents statuts, par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les articles 1832 à 1873 du Code Civil.

Art. 2. Raison sociale. La raison sociale de la Société sera RECKITT BENCKISER INVESTMENTS SNC.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la poursuite d'une activité commerciale tout en faisant des bénéfices. Les affaires de la Société peuvent impliquer la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère commerciale, industrielle, financière luxembourgeoise ou étrangère et d'acquérir, par l'intermédiaire de participations, de contributions, de garanties, d'achats fermes ou d'options, de négociations ou de toute autre manière, toutes actions, droits, brevets, marques de fabrique et autres avoirs, tous droits et intérêts que la Société estimera utile et généralement de détenir, administrer, développer, vendre ou disposer des mêmes instruments, entièrement ou en partie, pour toute contrevaletur que la Société estimera appropriée et en particulier contre des actions ou droits de toute société achetant ces mêmes instruments; de conclure, d'assister, ou de participer à des transactions financières, commerciales et toute autre transaction, et de concéder à toute entité dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, tous assistances, prêts, avances garanties; d'emprunter sous quelque forme que ce soit, et de concéder tous assistances, prêts avances ou garanties. La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière liée directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-devant afin de faciliter l'accomplissement de son objet social sans prendre avantage de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières (sociétés Holding) du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Le siège social sera établi au Grand-Duché du Luxembourg et pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché du Luxembourg suivant décision unanime des associés.

La Société peut avoir des succursales ou bureaux (établissements permanents ou non) établis seulement au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital- Intérêt de la Société

Art. 6. Capital de la Société. Le capital de la Société est fixé à 2.306.062.150,- EUR (deux milliards trois cent six millions soixante-deux mille cent cinquante euros) représenté par deux parts sociales ayant une valeur nominale de 1.153.031.075,- EUR (un milliard cent cinquante-trois millions trente et un mille soixante-quinze euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par décision unanime des associés.

Art. 7. Indivisibilité des intérêts de la Société. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui reconnaît seulement un détenteur par part sociale. Dans le cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée en tant qu'unique détenteur dans ses rapports avec la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles et ne sont pas transférables.

Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La société est gérée et administrée par les associés de sorte que tous les associés sont gérants de la Société telle que prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les décisions des gérants seront prises lors d'une réunion du conseil dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 11 et 14 ci-après.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. A l'égard des tiers, la Société est en toute circonstance représentée et valablement engagée par la signature de tout gérant ou par la signature individuelle de tout délégué des gérants agissant dans la limite de ses pouvoirs.

Dans le cas où la Société est ainsi représentée et engagée, ce gérant ou délégué des gérants doit agir dans sa capacité en tant qu'agent de la Société et des autres associés en tant que gérants.

Les associés peuvent à tout moment sous-déléguer leur pouvoir pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

Les gérants détermineront les pouvoirs, devoirs et rémunérations (le cas échéant) de leurs agents, la durée de la période de représentation et toute autre condition concernant leur statut.

Assemblée des associés

Art. 11. Assemblée des associés. Lorsqu'elles seront convoquées, les assemblées des associés seront tenues dans la ville de Luxembourg en conformité avec la procédure décrite à l'article 12 et à l'heure précisée dans la convocation de l'assemblée.

Les décisions de l'assemblée des associés peuvent être prises par écrit. Dans un tel cas, chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication. Chaque associé devra voter par écrit.

Art. 12. Procédure - Vote. Les assemblées des associés sont convoquées par l'un des associés.

Des lettres convoquant à des assemblées des associés indiquant l'ordre du jour doivent être rédigées et envoyées à chaque associé au moins 8 jours avant la tenue de l'assemblée. Les convocations doivent indiquer le lieu et l'heure de la réunion si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et certifient avoir été dûment informés sur l'ordre du jour, l'assemblée des associés peut être tenue sans convocation écrite.

Chaque associé peut procéder, à chaque assemblée des associés, à la nomination par écrit ou par fax, câble, télégramme, ou par tout autre moyen de télécommunication, d'une autre personne qui n'a pas besoin d'être un associé pour agir en son nom et pour son compte.

Chaque associé peut participer aux assemblées des associés.

Chaque associé a droit à un vote quelque soit la portion de capital détenue.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les décisions des assemblées des associés sont valablement prises à l'unanimité des associés devant être tous présents ou représentés.

Art. 14. Procès-verbaux. Les délibérations des assemblées des associés doivent être consignées dans des procès-verbaux qui doivent être signés par les associés. Toute transcription ou tout extrait de ces minutes doivent être signés par un des associés.

Année sociale - Comptes annuels

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société débute le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Chaque année, dans les six (6) mois de la fin de l'exercice social de la Société, un bilan - qui contient un inventaire des biens et des dettes - et compte des profits et pertes sera dressé et soumis à l'approbation de l'assemblée des associés.

Les comptes annuels seront envoyés dans ce délai de six (6) mois aux associés.

Une assemblée des associés sera tenue dans les 28 jours suivant l'envoi des comptes afin d'en prendre connaissance et des les approuver.

Art. 17. Communication des documents. Chaque associé peut prendre, au siège social, communication de l'inventaire, des bilans et du compte des profits et pertes.

Bénéfices

Art. 18. Attribution des bénéfices. Les bénéfices de la société appartiennent aux associés.

Les associés ont droit aux bénéfices de la Société proportionnellement aux parts sociales détenues.

Après l'approbation des comptes pour une année sociale, (i) les bénéfices de cette année sont automatiquement distribués aux associés sauf instruction différente notifiée à la Société par écrit par les associés avant l'assemblée des associés approuvant les comptes et (ii) les pertes de cette année sociale seront automatiquement reportées à l'exercice suivant.

Les associés peuvent unanimement décider de répartir les bénéfices de la Société par l'intermédiaire d'une distribution intérimaire avant la fin de l'année sociale, sur base de l'établissement des comptes préparés par les associés indiquant que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminuées par les pertes reportées.

Responsabilité des associés

Art. 19. Conformément à l'article 152 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés sont conjointement et solidairement responsables à l'égard des tiers pour les dettes de la Société.

Nonobstant le paragraphe précédent, entre eux, les associés supporteront les pertes subies par la Société proportionnellement aux parts sociales détenues.

Dissolution et Liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution, la liquidation, la faillite ou la banqueroute ou toute autre procédure similaire, le décès, ou la révocation d'un gérant ou la suspension des droits civils de tout associé causera la dissolution de la Société. Dans un tel cas, l'autre associé administrera la liquidation.

Dans tous les autres cas, l'assemblée des associés doit donner son agrément sur la dissolution de la Société ainsi que les conditions y afférentes.

Les bonis de liquidation seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues.

Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des articles 1832 et 1873 du Code Civil pour toute matière non régie par les présents statuts.

Souscription et paiement

Au terme de l'article 6,

- RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.232, acquiert ci-après 1 (une) part sociale et a contribué en date de ce jour au capital de la Société tous ses actifs et passifs pour un montant total de 1.153.031.075,-EUR (un milliard cent cinquante-trois millions trente et un mille soixante-quinze euros) de la manière suivante:

1. 12,5 (douze et demie) actions préférentielles ayant une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, et un capital souscrit à 12.500,-EUR (douze mille cinq cent euros) c'est à dire (10%) dix pour cent de toutes ses actions émises, cette contribution étant évaluée à 125.197,-EUR (cent vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-sept euros)

2. 37.005 (trente-sept mille cinq) actions ayant une valeur nominale de 1,- GBP chacune, de HOWARD LLOYD & COMPANY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH Royaume-Uni, et un capital souscrit à 74.010,- GBP (soixante-quatorze mille dix Livres Sterling), c'est à dire 50% (cinquante pour cent) de toute ses actions émises, cette contribution étant évaluée à 52.906,- EUR (cinquante-deux mille neuf cent six euros)

3. Une créance sur SUFFOLK CHEMICAL COMPANY LIMITED une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH Royaume-Uni, cette contribution étant évaluée à 1.151.500.000,- EUR (un milliard cent cinquante et un million cinq cent mille euros)

4. Un montant en espèces de 1.532.800,- EUR (un million cinq cent trente-deux mille huit cent euros)

5. Une créance sur RECKITT & COLMAN (UK), Ltd, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume-Uni, cette contribution étant évaluée à 35,-EUR (trente-cinq euros)

6. Une dette payable à RECKITT BENCKISER HOLDINGS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume-Uni, cette dette étant évaluée à 125.233,- EUR (cent vingt-cinq mille deux cent trente-trois euros)

7. Une dette payable à RECKITT BENCKISER HEALTHCARE (UK) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, cette dette étant évaluée à 53.005,- EUR (cinquante-trois mille cinq euros).

8. Une dette payable au Notaire pour les frais et une taxe sur le capital pour un montant de 1.625,-EUR (mille six cent vingt-cinq euros)

- RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.233, acquiert ci-après 1 (une) part sociale et a contribué en date de ce jour au capital de la Société tous ses actifs et passifs pour un montant total de 1.153.031.075,-EUR (un milliard cent cinquante-trois millions trente et un mille soixante-quinze euros), de la manière suivante:

1. 12,5 (douze et demie) actions préférentielles ayant une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, et un capital souscrit à 12.500,-EUR (douze mille cinq cent euros) c'est à dire (10%) dix pour cent de toutes ses actions émises, cette contribution étant évaluée à 125.197,-EUR (cent vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-sept euros)

2. 37.005 (trente-sept mille cinq) actions ayant une valeur nominale de 1,- GBP chacune, de HOWARD LLOYD & COMPANY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH Royaume-Uni, et un capital souscrit à 74.010,- GBP (soixante-quatorze mille dix Livres Sterling), c'est à dire 50% (cinquante pour cent) de toute ses actions émises, cette contribution étant évaluée à 52.906,- EUR (cinquante-deux mille neuf cent six euros)

3. Une créance sur SUFFOLK CHEMICAL COMPANY LIMITED une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH Royaume-Uni, cette contribution étant évaluée à 1.151.500.000,- EUR (un milliard cent cinquante et un million cinq cent mille euros)

4. Un montant en espèces de 1.532.800,- EUR (un million cinq cent trente-deux mille huit cent euros)

5. Une créance sur RECKITT & COLMAN (UK), Ltd, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume-Uni, cette contribution étant évaluée à 35,-EUR (trente-cinq euros)

6. Une dette payable à RECKITT BENCKISER HOLDINGS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume-Uni, cette dette étant évaluée à 125.233,- EUR (cent vingt-cinq mille deux cent trente-trois euros)

7. une dette payable à RECKITT BENCKISER HEALTHCARE (UK) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 103 - 105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, England, cette dette étant évaluée à 53.005,- EUR (cinquante-trois mille cinq euros).

8. Une dette payable au Notaire pour les frais et une taxe sur le capital pour un montant de 1.625,-EUR (mille six cent vingt-cinq euros).

Par conséquent, RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.232 et RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.233 déclarent et reconnaissent que les parts sociales sont entièrement libérées en date de ce jour grâce à l'apport de tous leurs actifs et passifs.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une constitution d'une société en nom collectif de droit luxembourgeois par les apports en nature de tous les actifs et passifs de deux sociétés constituées dans l'Union Européenne, dont l'intégralité des actifs et passifs ont été apportés simultanément, rien n'ayant été excepté, à RECKITT BENCKISER INVESTMENTS SNC, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport, pour les apports effectués par RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 2) S.à r.l. et par RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 3) S.à r.l., sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, la première année sociale débute ce jour pour se terminer le 30 novembre 2005.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107118.3/211/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

COLISEUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.081.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

ITEMA S.A., une société anonyme créée et existante sous la législation luxembourgeoise et ayant son siège social à 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 27.383 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée COLISEUM S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLISEUM S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet. Afin d'éviter tout doute, la Société ne sera pas régie par les lois du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les parts sociales peuvent être données en gage par leur détenteur.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle de du/chacun des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le(s) gérant(s) par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins 8 jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le dernier mardi du mois d'avril à 13.30 heures, chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont établis par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par ITEMA S.A. prédéfinie.

Toutes les actions ont été entièrement payées en espèces pour que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) soit à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à:

9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant avec pouvoir de signature individuelle de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken, Luxembourg, Gérant, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 5, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107131.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

SERPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, Om Flouer.

R. C. Luxembourg B 22.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105731.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CORDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.420.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(105573.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

EMPROU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.
R. C. Luxembourg B 104.975.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jean-Michel Emprou, statisticien, né à Savenay (France), le 15 février 1952, demeurant à L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.

- Madame Marie-Christine Pajot, épouse de Monsieur Jean-Michel Emprou, assistante sociale, née à Sens (France), le 18 octobre 1952, demeurant à L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EMPROU, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale, le commerce d'équipements de bureau et d'ordinateurs, la prestation de services d'études et recherches statistiques et la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Michel Emprou, préqualifié, quatre cent cinquante parts	450
2.- Madame Marie-Christine Pajot, préqualifiée, cinquante parts	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par décision de l'assemblée des associés.

Art. 8. Simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société; il(s) ne sera/seront responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Michel Emprou, statisticien, né à Savenay (France), le 15 février 1952, demeurant à L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.
- 2.- Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 3.- Le siège de la société est établi à L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Emprou, M.-C. Pajot, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 64, case 4. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 22 novembre 2004.

M. Decker.

(105419.3/241/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

METER HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.040.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AX06911, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(105608.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

GLOBAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 95.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(105595.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

QUOTAPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.635.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

QUOTAPART HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(105572.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

PLASMA METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 58, rue d'Ivoix.
R. C. Luxembourg B 22.399.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105622.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.025.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 octobre 2004

Délibération

L'Assemblée a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée:

- approuve les rapports du Gérant, du Conseil de Surveillance, et du réviseur afférent aux comptes annuels au 31 décembre 2003,
- approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003,
- donne décharge au Gérant, au Conseil de Surveillance, ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003,
- renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes de l'année 2004 en sa qualité de réviseur d'entreprises,
- renouvelle les mandats de Jean-Pierre Leburton, Camille Paulus et de Marcel Stephany en leur qualité de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes de l'année 2004.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105671.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

POLYTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 34.454.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105623.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 70.679.

Auszug aus den Entscheidungen der außerordentlich zusammengetretenen ordentlichen Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft vom 21. Dezember 2004

1. Die Gesellschafter rufen folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder ab:

- Herrn Wilhelm Burke;
- Herrn Sven Frisch;
- Herrn Heiko Pommer;
- Herrn Torsten Temp;
- Herrn Egbert Franz Wegner; und
- Herrn Frank Wegner.

2. Die Gesellschafter ernennen folgende Personen bis zur nächsten ordentlichen, jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2005 zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern, die damit den vollständigen Verwaltungsrat darstellen:

- Frau Dr. Birgitta Müller, geb. am 11. April 1970 in Dortmund, wohnhaft: Tussmannstraße 43 in D-40477 Düsseldorf;
- Herrn André Hykes, geb. am 23. Mai 1968 in Düsseldorf, wohnhaft: Florensstraße 52, D-40221 Düsseldorf; und
- Herrn Günter Schmitz, geb. 19. Juni 1964 in Erkelenz, wohnhaft: An Schmette Lenned 3, D-41812 Erkelenz.

3. Den abberufenen Verwaltungsratsmitgliedern wird Entlastung erteilt.

Luxemburg, den 21. Dezember 2004.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105630.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ESPLANADA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.102.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 17 décembre 2004 que:

- Les bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003.

- Les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004.

Luxemburg, le 17 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105675.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

TOREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(105594.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.129.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AX06902, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(105606.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.772.

Shareholders are kindly convened to the:

ANNUAL GENERAL MEETING

called to decide upon the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2004 which will be held at the registered office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *April 15th, 2005* at 3.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both report of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2004.
2. To approve the combined statement and the combined statement of operations for the fiscal year ended December 31st, 2004.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended December 31st, 2004.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. To decide on Statutory appointment and/or reappointment.
6. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the meetings:

The Shareholders will be allowed to attend the Meetings by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg/Administration SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV), by April 10th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meetings. The Shareholders who could not attend personally the Meetings can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by April 10th, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

For Luxembourg:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

For Italy:

BANCA SELLA SpA, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia

I (01230/755/37)

The Board of Directors.

IV UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 71.816.

Im Einklang mit Artikel 22 Absatz 4 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) IV UMBRELLA FUND findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 11. April 2005, um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2004.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2006.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2006.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 1. April 2005 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, 1. April 2005.
(00720/755/24)

Der Verwaltungsrat.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxemburg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 avril 2005 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00782/755/17)

Le Conseil d'Administration.

T.M.H. WEB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxemburg B 74.238.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00915/755/18)

Le Conseil d'administration.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de DEXIA BONDS sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 15.00 heures, au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00883/755/28)

Le Conseil d'Administration.

LADYFOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00928/755/19)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de DEXIA MONEY MARKET sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 16.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectations des résultats;

4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée Générale aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00884/755/28)

Le Conseil d'Administration.

M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00929/755/19)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 22 avril 2005 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01087/755/25)

Le Conseil d'Administration.

INVIMOB INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 97.272.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01008/817/17)

Le Conseil d'Administration.

C.F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.587.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01047/788/17)

Le Conseil d'Administration.

ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.117.

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on Wednesday, 20 April 2005 at the registered office of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at 10.30 a.m.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2004
3. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year 2004
4. Discharge of the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 12 April 2005. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

The shareholders are advised that no quorum is required and that the decisions will be taken with a simple majority of shares.

The annual report 2004 may be obtained at the registered office of the Company, at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at the offices of ROBECO, the member banks of RABOBANK NEDERLAND and also via www.robeco.com.

Luxembourg, 1 April 2005.

(01197/755/26)

The board of directors.

KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 18. April 2005 um 15.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2004, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2004.
4. Rücktritt der Verwalter und Entlastungserteilung.
5. Ernennung neuer Verwalter.
6. Verschiedenes.

I (01048/1023/17)

Der Verwaltungsrat.

FTC ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringe.
R. C. Luxembourg B 96.868.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 21, 2005 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at September 30, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 18, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01089/755/19)

The Board of Directors.

KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.002.

The Board of Directors convenes the Shareholders of KAUPTHING FUND SICAV to attend

the ANNUAL GENERAL MEETING

to be held in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal on April 21, 2005 at 10.00 a.m with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2004
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (01127/755/21)

For the Board of Directors.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01049/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

HM FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 89.370.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 21. April 2005 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschliessen soll:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. September 2004.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 18. April 2005 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, hinterlegen.

I (01090/755/19)

Der Verwaltungsrat.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.466.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social de la société, le 18 avril 2005 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation des Administrateurs
2. Nomination de trois Administrateurs en remplacement
3. Plainte au pénal à déposer par la société contre les Administrateurs pour violation des articles 163-3, 166§2, 169 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée
4. Rectification des décisions de correction de valeur des créances détenues sur les sociétés italiennes prises en Assemblée Générale de la société de date du 9 septembre 2004
5. Décisions de porter les corrections nécessaires sur les bilans de la société suite à la décision prise à la quatrième résolution
6. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et relatif au dépôt desdits titres.

I (01232/000/22)

Le Conseil d'Administration.

13854

CLARIDEN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.507.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 21, 2005* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 18, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01091/755/19)

The Board of Directors.

BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.240.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *21 avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 18 avril 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01092/755/19)

Le Conseil d'Administration.

NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 71.256.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *20 avril 2005* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Examen des rapports de gestion et des rapports des réviseurs pour les exercices clos au 31 décembre 2003 et 2004.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 et 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par l'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (01233/755/19)

Le Conseil d'Administration.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 avril 2005* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01126/506/15)

Le Conseil d'Administration.

KARVINA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *19 avril 2005* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (01128/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

AUNID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *18 avril 2005* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01176/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.796.

Shareholders are kindly convened to the:

ANNUAL GENERAL MEETING

called to decide upon the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2004 which will be held at the registered office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *April 15th, 2005* at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both report of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2004.

2. To approve the combined statement and the combined statement of operations for the fiscal year ended December 31st, 2004.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended December 31st, 2004.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. To decide on Statutory appointment and/or reappointment.
6. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the meetings:

The Shareholders will be allowed to attend the Meetings by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg/Administration SELLA SICAV LUX), by April 14th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meetings. The Shareholders who could not attend personally the Meetings can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by April 14th, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

For Luxembourg:

STELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

For Italy:

BANCA SELLA SpA, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia

I (01231/755/37)

The Board of Director.

MASTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 77.257.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01181/696/14)

Le Conseil d'Administration.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.727.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01193/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

13857

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 51.938.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2005 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- divers

I (00273/560/16)

Le Conseil d'Administration.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2005 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00159/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

INVESTDEUTSCHLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.810.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01187/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

THALASYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.829.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 18 avril 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Divers.

I (01196/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

PASER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 18 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01192/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ROISOL HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.273.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01194/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de la société qui se tiendra le 18 avril 2005 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2004;
2. Affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
4. Nominations statutaires;
5. Divers

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
I (01234/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.689.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 mars 2005 n'ayant pas été régulièrement constituée et n'ayant donc pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

13859

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- dissolution anticipée de la société;
- nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

I (01195/1017/16)

Le Conseil d'administration.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (01235/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00156/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

**ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME, SEPCAV,
Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of the ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of ERNST & YOUNG Luxembourg Société Anonyme, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, on 14th April 2005 at 11.00 local time, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2004.
2. Report of the Board of Directors.
3. Report of the Asset Manager.
4. Report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2004.
5. Approval of the Annual Accounts.
6. Ratification of the election of Mr John Hames as Director.
7. Discharge to the Directors.
8. Renewal of the mandates of the existing Directors.
9. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the SEPCAV to arrive no later than the 10th April 2005. Proxy forms can be obtained from the registered office of the SEPCAV.

Luxembourg, 29th March 2005.
(01306/000/31)

By order of the Board of Directors.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.695.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2005 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00275/560/16)

Le Conseil d'Administration.

LUX-TOP 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 11 avril 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt-am-Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00581/755/31)

Le Conseil d'Administration.

13861

ANZIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *11 avril 2005* à 11.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2004, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2004,
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004,
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

II (00656/000/18)

Le Conseil d'Administration.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi *14 avril 2005* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00768/755/18)

Le Conseil d'Administration.

C-QUADRAT PRO FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 79.732.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *11. April 2005* um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft und Einleitung des Liquidationsverfahrens
2. Ernennung von BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, repräsentiert durch die Herren Théo Limpach und Guy Hornick als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

Die Entscheidungen der außerordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 17 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

Jeder Aktionär, der der außerordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien spätestens am 7. April 2005 am Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00855/755/22)

Der Verwaltungsrat.

PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 38.269.

—
Mitteilung an die Aktionäre der Teilfonds
PEH QUINTESENZ SICAV - Discount
PEH QUINTESENZ SICAV - Goldmines
PEH QUINTESENZ SICAV - Europa
PEH QUINTESENZ SICAV - Renten Welt
PEH QUINTESENZ SICAV - Emerging Markets

Da in der Außerordentlichen Generalversammlung der PEH QUINTESENZ SICAV, die am 15. März 2005 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 18. April 2005 um 11.30 Uhr bei der BANQUE DE LUXEMBOURG in Luxemburg-Stadt abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

Tagesordnung:

Neufassung der Satzung gemäß den Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Für die Versammlung gültig empfangene Stimmrechtsvollmachten behalten ihre Wirksamkeit für jegliche wieder einberufenen Versammlungen der Aktionäre mit derselben Tagesordnung.

Luxemburg, im März 2005.

II (00793/755/26)

Der Verwaltungsrat.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 39.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00812/833/17)

Le Conseil d'Administration.

ABELARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.340.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par la présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00813/045/17)

Le Conseil d'Administration.

IDEAL INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 63.262.

—
Mitteilung an die Anteilhaber der Teilfonds
IDEAL INVEST SICAV - Ideal Global
IDEAL INVEST SICAV - Ideal Young Equities
IDEAL INVEST SICAV - Millenium Growth
IDEAL INVEST SICAV - MOMENTUM DIRECT
IDEAL INVEST SICAV - WORLDWIDE GROWTH

Da in der Außerordentlichen Generalversammlung die am 15. März 2005 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 18. April 2005 um 11.00 Uhr bei der BANQUE DE LUXEMBOURG in Luxemburg-Stadt abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

Tagesordnung:

Neufassung der Satzung gemäß den Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Für die Versammlung gültig empfangene Stimmrechtsvollmachten behalten ihre Wirksamkeit für jegliche wieder einberufenen Versammlungen der Aktionäre mit derselben Tagesordnung.

Luxemburg, im März 2005.

II (00796/755/26)

Der Verwaltungsrat.

SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxemburg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxemburg B 75.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg, le 11 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00815/833/17)

Le Conseil d'Administration.

M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxemburg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxemburg B 53.403.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxemburg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (00858/788/15)

Le Conseil d'Administration.

13864

COMAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.731.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMAFI S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00822/750/14)

Le Conseil d'Administration.

ADD+FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.495.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ADD+FUNDS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00849/755/21)

Le Conseil d'Administration.

PEH SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 61.128.

Mitteilung an die Aktionäre der Teilfonds

PEH SICAV - Royal

PEH SICAV - Empire

PEH SICAV - Diplomat

Da in der Außerordentlichen Generalversammlung der PEH SICAV, die am 15. März 2005 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 18. April 2005 um 12.15 Uhr bei der BANQUE DE LUXEMBOURG in Luxemburg-Stadt abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

Tagesordnung:

Neufassung der Satzung gemäß den Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Für die Versammlung gültig empfangene Stimmrechtsvollmachten behalten ihre Wirksamkeit für jegliche wieder einberufenen Versammlungen der Aktionäre mit derselben Tagesordnung.

Luxemburg, im März 2005.

II (00794/755/24)

Der Verwaltungsrat.

CHAMBERTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.221.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du jeudi, 14 avril 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers.

II (00903/783/16)

Le Conseil d'Administration.

IMCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.320.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (00933/657/14)

MARIGNY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2005 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00937/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.521.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 14 avril 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:
DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt-am-Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00582/755/31)

Le Conseil d'Administration.

**BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday 12th April 2005 at 3.00 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2004;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2004;
3. Discharge to the directors;
4. Allocation of results;
5. Acknowledgment of the appointment, subject to approval of the Luxembourg regulator, of Mr Gianfranco Barp as director of the Company in replacement of Mr Gianfranco Gaffarelli, deceased and re-election of Messieurs Gianfranco Barp, Lino Tonolli, Mario Tomasi, Giampaolo Marcellini and Damiano Parini as directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
6. Re-election of DELOITTE S.A. as independent auditor until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
7. Decision as to proceed to a stock division of the Company by dividing the net asset value per share of the Company by 100 and consequently increase the number of shares held by each shareholder by multiplying it by 100, effective on 14 April 2005;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (00955/267/34)

The Board of Directors.

MONTREUIL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 97.333.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

13867

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00939/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.797.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2005* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (00938/817/18)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *12th April 2005* at 2.00 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2004;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2004;
3. Discharge to the directors;
4. Allocation of results;
5. Confirmation of the appointment, subject to approval of the Luxembourg regulator, of Mr Gianfranco Barp as director of the Company in replacement of Mr Gianfranco Gaffarelli, deceased and re-election of Messieurs Gianfranco Barp, Peter Mayr, Mario Tomasi, Giampaolo Marcellini and Damiano Parini as directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
6. Re-election of DELOITTE S.A. as independent auditor until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
7. Decision as to proceed to a stock division of the Company by dividing the net asset value per share of the Company by 100 and consequently increase the number of shares held by each shareholder by multiplying it by 100, effective on 14 April 2005;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (00953/267/33)

The Board of Directors.

ROCS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.656.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2005* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00940/817/17)

Le Conseil d'Administration.

**BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *12 April 2005* at 9.00 a.m. at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

- 1 Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND to BPVN DYNAMIC INVESTMENT.
- 2 Amendment of Article 5 of the articles of incorporation
 - 2.1. to delete the reference to Luxembourg francs
 - 2.2. to change the currency of denomination of the Company from U.S.Dollars to Euro
 - 2.3. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;
 - 2.4. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;
 - 2.5. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.
- 3 Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings
- 4 Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue and in order to change the currency of denomination of the Company from U.S.Dollars to Euro as well as to provide for the possibility of conversion between Sub-Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes
- 5 Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to change the currency of denomination of the Company from U.S.Dollars to Euro and to take into account the calculation of the net asset value in case several compartments or share classes or categories are in issue
- 6 Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.
- 7 Amendment of Article 23 of the articles of incorporation to delete the reference to Luxembourg francs and replace it with Euro and to change the currency of denomination of the Company from U.S.Dollars to Euro
- 8 Decision that the effective date of these changes shall be 12 May 2005.

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to the registered office of the Company at its address above at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

The Board of Directors

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND

II (00950/267/44)

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.831.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00941/817/17)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00942/817/17)

Le Conseil d'Administration.

KALISTEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 97.350.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 avril 2005* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00943/817/17)

Le Conseil d'Administration.

ALMERIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.016.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

13870

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00944/817/17)

Le Conseil d'Administration.

CENTRAL COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.602.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00945/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *12th April 2005* at 11.00 a.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2004;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2004;
3. Discharge to the directors;
4. Allocation of results;
5. Confirmation of the appointment, subject to approval of the Luxembourg regulator, of Mr Gianfranco Barp as director of the Company in replacement of Mr Gianfranco Gaffarelli, deceased and re-election of Messieurs Gianfranco Barp, Peter Mayr, Mario Tomasi, Giampaolo Marcellini and Damiano Parini as directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
6. Re-election of DELOITTE S.A. as independent auditor until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their successors are duly elected and qualify;
7. Decision as to proceed to a stock division of the Company by dividing the net asset value per share of the Company by 100 and consequently increase the number of shares held by each shareholder by multiplying it by 100, effective on 14 April 2005;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (00954/267/33)

The Board of Directors.

NEULLY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 97.318.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00946/817/17)

Le Conseil d'Administration.

GINGE-KERR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 47.437.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mercredi *13 avril 2005* à 10.30 heures à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2004;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Divers.

II (01124/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *12 April 2005* at 9.30 a.m. at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

- 1 Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND to BPVN CAPITAL FUND
- 2 Amendment of Article 5 of the articles of incorporation
 - 2.1. to delete the reference to Luxembourg francs
 - 2.2. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;
 - 2.3. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;
 - 2.4. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.
- 3 Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings.
- 4 Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue as well as to provide for the possibility of conversion between Sub-Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes.
- 5 Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to take into account the calculation of the net asset values in case several compartments or share classes or categories are in issue
- 6 Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to the registered office of the Company at its address above at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

The Board of Directors

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND

II (00951/267/37)

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.331.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *12 April 2005* at 10.00 a.m. at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

- 1 Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND to BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND
- 2 Amendment of Article 5 of the articles of incorporation
 - 2.1. to delete the reference to Luxembourg francs
 - 2.2. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;
 - 2.3. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;
 - 2.4. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.
- 3 Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings.
- 4 Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue as well as to provide for the possibility of conversion between Sub-Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes.
- 5 Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to take into account the calculation of the net asset value in case several compartments or share classes or categories are in issue
- 6 Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to the registered office of the Company at its address at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned hereabove.

The Board of Directors

INTERNATIONAL EQUITIES FUND

II (00952/267/38)
